



Geneva Digital Market (GDM) 2024

Règlement

A propos du Geneva Digital Market

Niché au cœur du Festival International du Film de Genève (GIFF), le Geneva Digital Market (GDM) est l'unique rendez-vous de Suisse axé sur l'innovation audiovisuelle et ouvert aux professionnels internationaux. Pendant 4 jours, des tables rondes, des sessions de pitching et de networking réunissent des producteur·rices, créateur·rices numériques et acteur·rices clés du marché pour échanger et façonner l'univers audiovisuel d'aujourd'hui et de demain.

La 12e édition du GDM aura lieu du **4 au 7 novembre 2024**.

GDM propose deux appels à projets :

XR COPRODUCTION SESSIONS

Lancé en 2019, ce programme vise à mettre en lumière les initiatives les plus innovantes et à favoriser la coproduction internationale d'œuvres immersives entre les participants sélectionnés, les sociétés coproductrices et les start-ups de l'innovation et de la technologie invitées pour l'occasion.

SWISS INTERACTIVE SESSIONS

Pour la sixième année consécutive, le GDM organise les Swiss Interactive Sessions qui offrent aux programmateurs·trices et curateurs·rices internationaux·ales l'opportunité de découvrir une sélection de nouveaux projets numériques suisses dans les domaines du media design, du théâtre ainsi que des arts immersifs et visuels, qu'ils soient en cours de production ou achevés. L'objectif du programme est de permettre aux créateur·rices de rencontrer des représentant·es d'institutions et de centres d'art internationaux afin de faciliter la diffusion de leurs projets à l'étranger.

1. CONDITIONS D'ADMISSION

XR Coproduction Session

- a) L'appel est ouvert aux producteurs·rices, créateur·rices et cinéastes actif·ves en Suisse et/ou en Europe dans le domaine de la réalité virtuelle, augmentée ou mixte. La soumission d'un projet aux XR Coproduction Sessions est gratuite. Plusieurs projets peuvent être soumis par la même personne / société de production.
- b) Veuillez noter que seuls les projets répondant aux critères suivants seront pris en considération :
 - i) Etre un·e professionnel·les/ créateur·rices basé·e en Suisse ou en Europe
 - ii) Avoir un·e producteur·rice et un plan de financement en place
 - iii) Avoir un potentiel d'impact européen



- c) Cet appel à projets est ouvert à tous les projets XR, en développement, en préproduction, en production ou en postproduction. **Les projets finis et diffusés ne sont pas éligibles.** Tous les genres (documentaire, fiction, animation, expérimental) sont acceptés, à l'exception des projets destinés à promouvoir un service ou un produit. Tous les formats (réalité virtuelle (VR), réalité augmentée (AR), réalité mixte (MR) ou vidéos 360) sont acceptés.

Swiss Interactive Sessions

- a) Veuillez noter que seuls les projets répondant aux critères suivants seront pris en considération :
- i) Etre un.e producteurs·rice, créateur·rice et cinéaste suisse ou être basé·e en Suisse
 - ii) Avoir un projet numérique en cours de production ou achevé, dans les domaines de la conception de médias, du théâtre ainsi que des arts immersifs et visuels.
- b) Tous les genres (documentaire, fiction, animation, expérimental) sont acceptés, à l'exception des projets destinés à promouvoir un service ou un produit.

2. SOUMISSION ET DÉLAIS

- a) Les soumissions pour les XR Coproduction Sessions et pour les Swiss Interactive Sessions sont saisies en ligne sur la plateforme MyGIFF.
- b) La soumission et la participation d'une œuvre au Festival impliquent l'acceptation des conditions de participation. En cas d'imprévu, la décision de la direction du Festival est sans appel.
- c) Le festival garantit la confidentialité des informations et du matériel soumis. En soumettant un projet, vous déclarez et gardez que vous êtes le détenteur·trice de tous les droits d'utilisation de l'œuvre ou que vous avez été autorisé·e à le faire. Le GIFF ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute réclamation, conflit ou procès en rapport avec la soumission du projet. En outre, vous autorisez le traitement de vos données personnelles à des fins d'organisation interne au GIFF uniquement.
- d) Pour être prises en considération pour l'édition 2024, les soumissions pour les XR Coproduction Sessions et pour les Swiss Interactive Sessions doivent être enregistrées avant **le 5 septembre 2024**.
- e) Le Festival s'engage à protéger la confidentialité et les droits d'auteur sur les œuvres soumises : les documents, liens et matériels partagés ne seront visibles que par l'équipe du Festival dans le cadre du processus de sélection. En cas de sélection, le Festival se réserve le droit d'utiliser les informations et le matériel promotionnel de l'œuvre dans ses supports de communication, en respectant les droits d'auteur.
- f) Il n'y a pas de frais de soumission.

3. PROJETS SÉLECTIONNÉS

- a) Les projets sélectionnés seront annoncés à la fin du mois de septembre. Les producteurs·rices/créateurs·rices sélectionné·es seront contacté·es pour confirmer leur participation. Ils/elles s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur participation avant l'annonce officielle du Festival, à la mi-octobre.
- b) L'inscription en ligne génère un contrat (les présentes Conditions générales) que vous devez accepter.
- c) Les projets peuvent être mis à la disposition des professionnels (presse, jurés ou professionnel·les de l'industrie) sauf dans des cas spécifiques.
- d) Toute la documentation nécessaire au catalogue et au site internet du GDM doit être envoyée au plus tard avant fin septembre 2024 :
 - Crédits
 - Filmographie, nationalité, année et pays de naissance du/de la/des cinéaste(s)/créateur·rice(s)
 - Un portrait photo du/de la/des créateur·rice(s) (images numériques, 300 DPI, JPG)
 - Entre 1 et 3 images horizontales du projet/de l'œuvre (images numériques, 300 DPI, JPG)
- e) Afin de mettre en valeur chaque œuvre et chaque projet, l'inscription autorise le Festival à utiliser les bandes-annonces et les extraits associés dans ses salles, sur son site Internet et sur ses canaux de communication. Le Festival se réserve le rôle de rédiger le synopsis des œuvres sélectionnées pour ses différents supports de communication.

4. ACCUEIL & HOSPITALITÉ

XR Coproduction Sessions

- a) La participation aux événements permet aux équipes de projet sélectionnées (**un·e représentant·e par projet**) de bénéficier des services et avantages suivants :
 - Voyage et hébergement d'une nuit
 - Possibilités de mise en réseau et module de matchmaking
 - Promotion et visibilité du projet
 - Un badge pour l'accès à tous les événements du Geneva Digital Market et du GIFF.
 - Des badges supplémentaires pour les membres du studio (jusqu'à 3 badges par projet)
 - Invitation pour la Nuit du numérique, qui aura lieu le 6 novembre 2024
- b) Toutes les équipes de projets sélectionnés sont tenues :
 - D'assister aux sessions des XR Coproduction Session
 - D'assister à toutes les réunions individuelles agendées pendant l'événement.
- c) Le Festival se réserve le droit de décider des itinéraires, en accord avec les invité·es.
- d) Les dates précises de voyage seront confirmées environ 14 jours avant le début du Festival.



Swiss Interactive Sessions

- a) La participation à l'événement permet aux équipes de projet sélectionnées (**un·e représentant·e par projet**) de bénéficier des services et avantages suivants :
 - Hébergement pour une nuit
 - Opportunités de réseautage et module de matchmaking
 - Promotion et visibilité du projet
 - Un badge pour l'accès à tous les événements du Geneva Digital Market et du GIFF
 - Des badges supplémentaires pour les membres du studio (jusqu'à 3 badges par projet)
 - Invitations pour la Nuit du numérique, qui aura lieu le 6 novembre 2024
- b) Les membres de l'équipe des projets sélectionnés sont tenu·e·s :
 - De participer aux Swiss Interactive Sessions (présentation, programme de matchmaking, tables rondes)
 - D'assister à toutes les réunions individuelles agendées pendant l'événement.

5. RÈGLES GÉNÉRALES

La direction du Festival traitera toute circonstance exceptionnelle non mentionnée ci-dessus. Elle peut accorder des dérogations spéciales pour des demandes spécifiques et justifiées. La participation au Geneva Digital Market implique l'acceptation pleine et entière de toutes les conditions générales énoncées dans le présent contrat. Le Festival se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps et sans préavis.

Geneva International Film Festival, mai 2024.

Pour plus d'informations, veuillez contacter
Mathieu Gayet
Head of Industry
mathieu.gayet@giff.ch